



NOMBRE DE MEMBRES		
Conseillers Élus	Conseillers en exercice	Conseillers présents
15	14	9

Séance ordinaire du 26 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Oderen, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GRUNENWALD, Maire, pour la tenue d'une séance ordinaire, après convocation légale du dix décembre deux-mil vingt-cinq.

Présents : Mme Caroline ZAGALA, M. Jean-Luc SCHERLEN, Mme Christiane WEISS, Mme Estelle HORNY, M. Jean-Denis HANS, Mme Catherine NEFF, Mme Olga ARNOLD et Mme Nathalie MANTEZ

Procurations : M. Jean-François NEFF a donné procuration M. Jean-Luc SCHERLEN
M. Cyrielle WALTER a donné procuration à MME Christiane WEISS
Mme Laure SIFFERLEN a donné procuration à M. Jean-Denis HANS

Absents : M. Frédéric MEYER - Lucien DIERSTEIN (jusqu'au point n°6)

Secrétaire de séance : M. Jean-Denis HANS

Absence d'auditeur

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2025
3. Rectification de la délibération du 08 septembre 2025 relative à l'installation d'une roulotte sur une portion du domaine communal située au Bergenbach
4. Rectification de la délibération du 15 décembre 2025 relative à l'autorisation de dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2026
5. Fusion du syndicat mixte de la Thur Amont avec le Syndicat mixte de la Thur Aval et création du syndicat mixte de la Thur
6. Cession d'une parcelle au lieu-dit Lochberg à Oderen

Questions et communications diverses.

N° 3. RECTIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 08 SEPTEMBRE 2025 RELATIVE À L'INSTALLATION D'UNE ROULOTTE SUR UNE PORTION DU DOMAINE COMMUNAL SITUÉE AU BERGENBACH

Délibération n° DEL2026012603 - Approuvée

N° 4 RECTIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 15 DÉCEMBRE 2025 RELATIVE À L'AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

Délibération n° DEL2026012604 - Approuvée

N° 5. FUSION DU SYNDICAT MIXTE DE LA THUR AMONT AVEC LE SYNDICAT MIXTE DE LA THUR AVAL ET CRÉATION DU SYNDICAT MIXTE DE LA THUR

Délibération n° DEL2026012605 - Approuvée

N° 6. CESSION D'UNE PARCELLE AU LIEU-DIT LOCHBERG À ODEREN

Délibération n° DEL2026012606 - Approuvée

Plus aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 20H00

Oderen le 28 janvier 2026



Le Maire :

Jean-Marie GRUNENWALD